

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	39 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 AVRIL

## Hommage au duc d'Orléans

Des royalistes ont songé à offrir un souvenir à M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans, à l'occasion de sa majorité et en témoignage de la sympathie inspirée par sa conduite si française.

Ils ont choisi le magnifique groupe en bronze l'Armée de la Loire, par le sculpteur Croisy.

Un très grand nombre de souscriptions ont déjà été recueillies à Paris et dans les départements. Des listes de souscriptions sont déposées dans nos bureaux ; les signatures seront enregistrées sur un Livre d'Or et remises à Son Altesse Royale.

## CE QUE NOUS DEVONS

Nous lisons dans la France :

« J'ai fait, à la salle des Capucines, un bilan du passif et de l'actif de la France, qui, je l'avoue, m'a épouvanté. J'ai voulu considérer la nation comme une entité, une personne qui posséderait un grand pays à elle toute seule, qui aurait ses dettes, son numéraire, ses revenus, abstraction faite des particuliers.

Eh ! bien, analysons cela rapidement. Je ne cite que des chiffres authentiques, la plupart pris dans la France Economique, de Foville, un vrai livre, celui-là.

La France a d'abord une fortune territoriale de 53 millions d'hectares, valant, d'après les dernières estimations, 80 milliards.

Elle a ensuite ses maisons — (plus de neuf millions de maisons), — sa propriété bâtie, son outillage, qui valent quarante milliards, d'après les calculs qu'on a institués en vertu des lois récentes : 40 milliards.

La nation a donc au soleil 120 milliards.

Le stock monétaire actuel est de 5 milliards pour l'or et 3 milliards pour le métal argent, y compris les 2 milliards de la Banque de France, ce qui fait 8 milliards.

Ajoutons à cela pour être complet des valeurs marchandises, matériel de voie ferrée, etc. : 7 milliards.

Nous arrivons à un chiffre total, représentant l'actif de la France, de 133 milliards.

Voyons nos dettes. D'abord l'Etat :

Rentes françaises perpétuelles, 25 milliards.

Dettes remboursables à terme (mal connue), 5 milliards.

Dette viagère aux militaires, fonctionnaires, etc., 3 milliards.

Argent des caisses d'épargne et dépôts : 3 milliards.

Ce qui porte la dette de l'Etat actuellement à 36 milliards.

Qu'est-ce que doivent maintenant les départements et les communes ?

La dette des départements est assez mal définie, les uns l'évaluent à 1/2 milliard, ce qui est bien peu de chose. On serait plus près de la vérité en mettant 4 milliard.

Les communes sont dans le même cas. On accuse déjà 3 milliards 1/2, mettons 4 pour les nouveaux emprunts qui se font à jet continu : 4 milliards.

Nous arrivons donc pour l'ensemble de la dette administrative à 41 milliards.

La France officielle doit donc 41 milliards, soit presque 4,080 francs par tête de Français, femme, enfant, adulte, etc.

Voilà le premier cadeau qu'on donne au berceau d'un fils dans notre beau pays.

Mais il y a la dette privée qu'il faut ajouter à la dette publique. Qu'on le sache bien, la dette hypothécaire réelle était déjà évaluée en 1877 à 14 ou 15 milliards, c'est-à-dire que la France qui possède, je l'ai dit, 130 à 140 milliards de biens au soleil, les avait hypothéqués déjà pour 10 0/0 à cette époque de prospérité. Mais, depuis, la situation des propriétaires est devenue absolument intolérable.

La valeur des biens a baissé de 30 0/0 et les hypothèques ont cru en raison inverse de cet abaissement, de sorte que nous sommes aujourd'hui au chiffre effrayant approximatif de 20 à 25 milliards de dette hypothécaire réelle en 1889.

La situation vraie est donc la suivante :	
Dette administrative . . . . .	41 milliards
Dette privée . . . . .	25 —
Total . . . . .	66 milliards

Ainsi la France, prise dans son ensemble, comme propriétaire, doit 66 milliards ; elle en possède 135, c'est-à-dire que la vérité absolue, terrible, c'est que nous sommes dans la situation d'un fils de famille qui a emprunté sur son bien 50 0/0 de la valeur dudit bien. »

## LES SCRUTINS LÉGISLATIFS

Le boulangisme n'a pas été seulement défait à Paris dans la journée de dimanche. A Tulle, où avait lieu une élection législative, M. Vacher, vice-président du « Comité national », député invalidé, n'a pas été réélu.

Dans l'arrondissement de Lodève, il semble que M. Ménard-Dorian ait été élu, mais les précédents nous obligent à n'accepter que sous réserve les chiffres transmis par la préfecture.

Dans trois autres circonscriptions il y a balottage. Dans une de celles-ci, le républicain est en minorité ; enfin, dans l'élection de l'Ardeche, M. Seignobos a été élu à une majorité de 23 voix sur 19,063. Quand on connaît les procédés électoraux employés par M. Constans, il n'est pas bien difficile de deviner qu'une majorité de vingt voix est certainement inférieure à ce que l'administration a dû « congédier de la façon qu'on sait. »

Voici, aux élections municipales de Paris, comment les voix se sont réparties :

Droite, conservateurs indépendants et bonapartistes, 23 candidats . . . . .	26.752
Radicaux autonomistes, 83 candidats . . . . .	93.006
Boulangistes non blanquistes, 89 candidats . . . . .	93.954
Possibilistes, 43 candidats . . . . .	40.959
Opportunistes, 31 candidats . . . . .	23.614
Blanquistes-boulangistes, 22 candidats . . . . .	21.131
Union libérale, 16 candidats (?) . . . . .	17.500
Blanquistes indépendants, 2 candidats . . . . .	2.333
Socialistes révolutionnaires, 22 candidats . . . . .	12.865
Antisémites, 7 candidats . . . . .	2.333

L'ancien Conseil municipal comprenait une majorité radicale autonomiste de 42 membres ;

Puis 11 conservateurs, 8 modérés ou opportunistes, 7 radicaux anti-autonomistes, 2 blanquistes, 1 boulangiste et 9 possibilistes.

18 conseillers sortants ne se représentaient point.

L'Univers, qui n'avait point cru devoir combattre le boulangisme, constate ainsi la ruine du parti aux élections municipales de Paris :

« Versons un pleur, un petit pleur, sur le triste sort de Cromwell avorté ; car, enfin, nous ne lui avons pas toujours montré une antipathie absolue ! Il aurait mauvaise grâce, du reste, à se plaindre de ce qui lui arrive. Les électeurs n'ont fait que suivre son exemple. Il s'est abandonné ; ils l'ont abandonné. »

» C'en est donc fini du boulangisme. »

## ARRESTATIONS

Le gouvernement a fait procéder, lundi, à l'arrestation de plusieurs anarchistes et révolutionnaires de toutes nuances pour excitation au meurtre, au pillage et à l'incendie ; les premiers individus arrêtés ont été : Malato, gérant du journal l'Attaque, et Gégout, rédacteur, qui venaient d'être condamnés par la Cour d'assises pour excitation au meurtre ; ils ont été arrêtés près du Palais de Justice au moment où ils criaient : Vive la sociale ! Deux de leurs amis, nommés Bebin et Marnet, qui les accompagnaient, ont été également arrêtés pour excitation au vol et à l'incendie, dans une réunion publique récente ; tous les trois ont été écroués au Dépôt.

Pendant ce temps, les commissaires de police M. Clément et M. Dulac se rendaient au quartier de Ménilmontant dans une imprimerie clandestine où il s'imprimait des brochures destinées à être distribuées le 1<sup>er</sup> mai, et procédaient à l'arrestation de MM. Paul Reclus, fils de M. Elysée Reclus, Ricard, Cabret et Grave.

Ces individus, qui faisaient une active propagande révolutionnaire, ont été découverts à la suite de l'arrestation de leurs amis Merlin et Troraria, opérée à Versailles.

On croit que plusieurs des ouvriers imprimeurs arrêtés sont également des Italiens ; le matériel de l'imprimerie a été saisi et quatre ouvriers écroués au dépôt.

Les commissaires de police d'une quinzaine de quartiers ont été, en outre, chargés de procéder à l'arrestation de plusieurs anarchistes.

Un individu nommé Prévost, secrétaire d'une chambre syndicale, a été arrêté à la Bourse du Travail. Un anarchiste nommé Cuisse Pradi, sujet italien, et Mordacq, président du Syndicat des révoqués, ont été arrêtés dans la soirée.

Plusieurs autres anarchistes, prévenus, ont pu fuir à temps.

Le marquis de Morès a été arrêté à sept heures du soir, avenue des Champs-Élysées.

La justice a saisi chez le marquis de Morès des exemplaires de l'imprimé qu'on avait tenté de distribuer dimanche, à la porte des casernes de Versailles. On a déjà annoncé que cette ten-

tative de distribution d'imprimés anarchistes avait amené, dimanche dernier, l'arrestation de deux Italiens.

Le marquis de Morès, qui paraît avoir été l'instigateur de ces manœuvres révolutionnaires, et qui subventionnait l'imprimerie clandestine des anarchistes, se préparait à gagner la frontière lorsqu'il a été mis en état d'arrestation.

Une quarantaine d'arrestations ont encore été opérées l'avant-dernière nuit et dans la matinée d'hier, mais les commissaires de police ont reçu des ordres formels pour ne pas en informer la presse.

MM. Roussel, Lacoste, Gouzon, Duluc, Guy, Guesde, Lentz, Féline, signataires de la protestation contre l'arrestation de M. Prévost, secrétaire des chambres syndicales, sont surveillés.

Il n'est pas exact que MM. Ricard et Paul Reclus, ingénieur, aient été arrêtés, ainsi que plusieurs de nos confrères l'ont annoncé.

Hier matin, les députés et conseillers municipaux socialistes se sont rendu chez M. Lozé, préfet de police, et ont eu avec lui une longue conférence. Ils ont protesté contre les arrestations. Nous ignorons quel a été le résultat de cette protestation.

Une longue conférence a eu lieu avant-hier soir au Palais de Justice, entre M. Lozé, préfet de police, et un grand nombre de commissaires.

En dehors des mesures préventives pour éviter toute manifestation le 1<sup>er</sup> mai, M. Lozé a donné l'ordre formel à ses subordonnés de ne communiquer aucun renseignement à la presse.

Les secrétaires des chambres syndicales se disent toujours dans l'impossibilité d'évaluer le nombre des ouvriers qui manifesteront le 4<sup>er</sup> mai.

M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, a procédé à une perquisition, 28, rue Croix-Nivert, à Grenelle, chez M. Dumond, associé de M. Cabot, imprimeur, arrêté pendant la nuit.

M. Clément était accompagné du détenu et de deux agents.

## INFORMATIONS

### LA GARNISON DE PARIS

Le premier régiment de chasseurs, en garnison à Melun, et le 15<sup>e</sup> régiment de la même arme, stationné à Fontainebleau, ont reçu l'ordre de partir ce matin pour renforcer la garnison de Paris en vue de la journée du 1<sup>er</sup> mai. Ils feront la route en deux étapes et camperont à Vincennes.

Les journaux boulangistes annoncent qu'à la suite d'une dépêche reçue du général Boulanger qui les mande à Jersey, MM. Laguerre, Déroulède, Naquet et Laisant sont partis lundi soir pour Jersey.

D'autre part, quelques journaux insinuent que le voyage a pour but de décider Boulanger à tenter un grand coup pour rentrer à Paris.

LA PRESSE ET LE JURY

M. de Belleval vient d'être condamné à l'amende et à des dommages-intérêts au profit de M. Goblet. Au cours de la période électorale, M. de Belleval avait publié dans son journal des articles que l'ancien ministre a estimé avoir un caractère de diffamation. Le jury a partagé cet avis.

Nous ne voulons point discuter le fond de l'affaire. Nous tenons à retenir de l'incident cette nouvelle preuve que les victimes de diffamation ne sont nullement privées des moyens de se défendre parce que leurs diffamateurs sont déferés au jury au lieu d'être soumis à la juridiction du tribunal correctionnel. C'est le contraire de ce que soutiennent certains républicains partisans des lois nouvelles sur la presse. L'événement leur donne tort. Il ne faut pas négliger l'occasion de le répéter.

LES FRAISES DU PRISONNIER DE CLAIRVAUX

Ces jours derniers, le directeur de la maison centrale ayant reçu à l'adresse du duc d'Orléans un petit panier de fraises, — véritable primeur, chose interdite par les règlements de la prison comme étant de luxe, — autorisa cependant « exceptionnellement » le prince à les conserver. M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans ne voulut profiter de cette permission que pour faire remettre, avec l'assentiment de M. Arnaud, le panier de fraises à la fille de l'un des gardiens du pénitencier, entrée en convalescence après une grave maladie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 avril 1890.

La Bourse de ce jour a été calquée sur celle de la veille : faiblesse au début et retour en clôture au cours d'hier : 3 0/0, 89.10 ; 4 1/2 0/0, 106.95.

Le Crédit Foncier est solide de 4,330 à 4,332.50. Le marché des obligations foncières et communales conserve la meilleure attitude.

La Banque de Paris s'est négociée à 783 ; on reste à 500 sur la Banque Nationale du Brésil.

La Société Générale se maintient à 475. La Banque d'Escompte monte à 521.25. La Société de Dépôts et Comptes courants cote 606.25 en avance de 1.25.

Un projet plusieurs fois tenté et jamais exécuté jusqu'ici, en raison de la difficulté de grouper les promesses de vente, est à la veille d'être réglé. Il s'agit de la reconstitution partielle avec redressement sur l'alignement du boulevard des Capucines de plusieurs maisons de la rue Basse-du-Rempart. Une Société constituée à cette effet sous le nom de Société Civile Immobilière du Boulevard des Capucines, émet pour l'exécution de ce projet 22,000 obligations de 500 fr. 3 0/0 au prix de 365 fr. L'intérêt annuel est de 15 fr. et le remboursement aura lieu en 75 ans. On souscrit au siège social, 2, rue Caumartin.

L'obligation du chemin de fer russe d'Orel-Griasi s'est négociée à 573.75. L'action de la Gold Trust vaut 75 et est difficile à trouver à ce prix.

Le marché des mines d'or se remet au calme,

et presque toutes les valeurs minières du sud de l'Afrique sont en sensible hausse sur la semaine dernière ; le Champ d'Or profite largement du mouvement général et est très demandé à 27 fr. 50. Les travaux sont poussés avec la plus grande activité à la mine.

L'obligation des Chemins Économiques est à 407.

NOUVELLES MILITAIRES

Le chef d'escadron Archinard, qui s'est emparé dernièrement de Segou, vient d'être promu lieutenant-colonel.

CHANGEMENT DE GARNISON

On assure qu'après les manœuvres de cavalerie du mois d'août, une permutation aura lieu entre les brigades légères des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions indépendantes.

La 2<sup>e</sup> brigade de hussards, 2<sup>e</sup> hussards à Châlons, et 4<sup>e</sup> hussards à Sampigny-Vitry-le-François, changerait de garnison avec la 1<sup>re</sup> brigade de chasseurs, 1<sup>er</sup> chasseurs à Melun et 45<sup>e</sup> chasseurs à Fontainebleau.

Si ce bruit se confirme, il y aura des illuminations au 4<sup>e</sup> hussards.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1/50

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

PÉTITION POUR LES PROCESSIONS

Le *Courrier de Saumur* ayant emprunté à l'*Écho Saumurois*, et reproduit sans réflexion le texte de la pétition réclamant le rétablissement des processions, aurait été suspecté, par quelques républicains, de faire cause commune avec l'*Écho Saumurois*.

Et notre confrère s'en défend. Puis il déclare trouver *curieux* que les pétitionnaires, dont les vœux ont été repoussés l'année dernière par le Conseil municipal, reviennent à la charge cette année.

La raison en est toute simple : les citoyens partisans de cette liberté frapperont à la porte du maire, sans relâche, jusqu'à ce qu'elle s'ouvre.

Tout fait espérer que, dans un avenir prochain, un triomphe bien mérité ne peut manquer de les récompenser de leur zèle et de leur dévouement.

A ce sujet, on nous permettra de rappeler l'exemple de Nantes, où, pendant quatre années consécutives, des pétitions couvertes d'innombrables signatures sont venues revendiquer les droits de la liberté religieuse et manifester les vœux d'une population froissée dans ses sentiments et les désirs les plus chers.

Cette intelligente population a su agir comme il convenait.

Les élections de 1888 ayant complètement changé le Conseil et l'administration municipale, les processions ont été immédiatement rétablies, et elles s'accomplissent aujourd'hui au milieu de l'allégresse universelle et d'un concours plus empressé que jamais.

La pétition qui circule à Saumur se couvre de nombreuses signatures. Les républicains vraiment libéraux s'empressent d'apposer la leur ; les porteurs de ces feuilles ne rencontrent de refus que chez les athées et les libres-penseurs. Et l'on sait, par le fameux banquet du Vendredi-Saint, combien ils sont rares dans notre ville !

Nos édiles auront la faculté de compter sur des feuilles distinctes les signatures des électeurs et celles des femmes.

OBSÈQUES DE L'ÉLÈVE-OFFICIER BRESSON A Montmédy

Nous lisons dans le *Journal de Montmédy* : « Lundi, ont été célébrées les obsèques de M. Paul Bresson, élève-officier à l'École de cavalerie de Saumur, dont nous avons relaté la fin tragique dans notre dernier numéro.

Une affluence énorme se pressait à cette cérémonie, désireuse de donner à M. Bresson et à sa famille un éclatant témoignage de la part que toute notre population a prise au deuil cruel qui est venu les frapper. L'église de la ville-basse était impuissante à contenir l'assistance.

Le cercueil a été déposé sur le char mortuaire qu'accompagnaient cinq sous-officiers amis du défunt, venus tant de l'École de Saumur que du 6<sup>e</sup> régiment de cuirassiers dans lequel il avait servi à Paris.

Une voiture précédait, toute chargée de magnifiques couronnes de fleurs naturelles ornées de banderoles rappelant leur origine. Il en était venu de tous les détachements de la garnison de Saumur, ainsi que de Paris et autres villes. A Montmédy, il en avait été adjoint une au nom des sous-officiers du 44<sup>e</sup>. Le char mortuaire en était lui-même recouvert.

Suivait la foule parmi laquelle avait pris place tous les officiers de la garnison de Montmédy, de nombreux sous-officiers et soldats.

A l'arrivée au cimetière, un des amis de M. Paul Bresson, M. Jules Neveux, de Montmédy, lui a adressé un solennel adieu, après quoi la foule s'est dispersée sous le coup d'une douloureuse émotion et d'une profonde sympathie pour la famille Bresson, si cruellement éprouvée. »

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique* publie, dans son nu-

méro du 26 avril, l'arrêté de classement des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Dans la liste des inspecteurs primaires de notre département, figure, à la 4<sup>e</sup> classe :

M. Landais, à Saumur, né en 1831, nommé dans l'enseignement en septembre 1870, aux fonctions actuelles en octobre 1878.

COUR D'ASSISES

Voici le rôle des affaires de la session des assises de Maine-et-Loire (2<sup>e</sup> trimestre de 1890) :

Lundi 5 mai. — Affaire Nail, vol qualifié, ministère public : M. Le Poittevin.

Affaire Mignard, faux ; ministère public : M. Le Poittevin.

Mardi 6 mai. — Affaire Besson, femme Besson, femme Poilâne, fille Besson, faux ; ministère public : M. Le Poittevin.

Mercredi 7 mai. — Cesbron, vols qualifiés ; ministère public : M. Le Poittevin.

Racineux, vols qualifiés ; ministère public : M. Le Poittevin.

Jeudi 8 mai. — Terpreault, assassinat ; ministère public : M. Bissaud.

Vendredi 9 mai. — Affaire fille Boche, femme Boche et Plot, infanticide, suppression d'enfant et attentat à la pudeur ; ministère public : M. Bissaud.

Samedi 10 mai. — Affaire Lambert, vols qualifiés ; ministère public : M. Bissaud.

Affaire Le Thielleux, tentative de meurtre ; ministère public : M. Bissaud.

Affaire Hongon, attentat à la pudeur (contumace) ; ministère public : M. Bissaud.

THÉÂTRE DE SAUMUR

JEUDI 1<sup>er</sup> mai 1890, GRANDE SÉANCE DE DANSE donnée par la Société l'Union Chorégraphique de Tours, sous la direction de M. Edmond BERTRAND, professeur de danse, avec le bienveillant concours de la *Musique Municipale*, dirigée par M. MEYER.

1<sup>re</sup> PARTIE

1. Quadrille français (par principe), dansé par 8 maîtres et maîtresses.
2. La Moscovite (danse russe), dansée par 4 maîtres.
3. La Sabotière (danse comique), dansée par 4 maîtres et maîtresses.
4. L'Arlequine (1<sup>re</sup> fois), dansée par 1 maître et 4 maîtresses.
5. La Gavotte (danse classique), par 6 maîtres.
6. La Ballade espagnole, dansée par 2 jeunes enfants.
7. La Gigue anglaise, dansée par 6 maîtres et maîtresses.

2<sup>e</sup> PARTIE

1. Quadrille national, dansé par 8 maîtres et maîtresses.
2. Pas grec (danse classique), dansée par 6 maîtres.
3. La Suisse (1<sup>re</sup> fois), dansée par 1 maître et 1 maîtresse.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

PAR CHARLES DURAND (CAROLUS)

XI

Que de mystères l'âme humaine ne garde-t-elle pas à la science ! Que de phénomènes psychologiques dont l'inconnu torturera longtemps encore l'esprit anxieux des philosophes ! Il en est de ces phénomènes qui semblent n'avoir pour agents que des forces extra-terrestres, dont la cause n'a de source qu'en Dieu même — énigme insoluble que, peut-être, la mort seule nous permet de déchiffrer.

Un exemple particulier à notre siècle : les somnambules extra-lucides, la double vue, rencontrent certainement peu de croyants parmi les masses intelligentes du genre humain ; et pourtant, les plus intelligents (à la fois les plus incrédules) se prennent à douter et à discuter, sans jamais se prononcer, sur des faits qui leur paraissent, sinon possibles, du moins étranges dans leur impossibilité même.

Le plus grand nombre les expliquent en trois mots : « C'est le hasard ! » et se bornent à cette théorie, sans même réfléchir que le hasard est aussi inexplicable.

Mais, point trop de ces considérations métaphysiques. J'ai été témoin d'un fait, je l'expose simplement, et mes lecteurs sont libres de croire ou de rester incrédules.

Nous avons laissé nos personnages à l'instant où Germaine s'évanouissait dans les bras de son père.

Je ne m'arrêterai pas à décrire cette scène de mortelle angoisse dont Jacques Bertin eut le premier rôle, quand, pour lui épargner à son tour la brusquerie de la terrible nouvelle, Duchemin et moi entreprîmes, à l'écart des deux femmes, de l'initier peu à peu au deuil qui le frappait.

J'aurai toujours devant les yeux le désespoir de ce vieillard qui s'arrachait les cheveux, en répétant au milieu d'une douleur sans nom :

« Ah ! Dieu me punisse ! car c'est moi qui ai voulu sa mort ! »

L'évanouissement de Germaine fut long. J'eus l'occasion de mettre à profit les quelques notions que j'avais tirées de deux années

d'études médicales, en prodiguant mes soins à la jeune fille, qui enfin rouvrit les yeux.

Réunis autour du lit, nous épiâmes son premier regard. Il fut pour son père, à ce moment penché sur elle.

Elle l'enlaça de ses bras, l'étreignit dans un long baiser ; puis ses yeux cherchèrent la vieille qui, tout abattue, s'était assise au pied du lit.

— Mère ! .. cria-t-elle avec un accent qui nous fit tressaillir, mère ! cet homme a menti !

Son regard eut un éclat soudain et prit une fixité étrange, comme fasciné par une apparition surnaturelle. Sa voix devint joyeuse :

— Oui, je le vois... Mère, c'est Pierre. Il arrive, il accourt... Pourquoi cet homme disait-il qu'il était mort ?

Son attitude changea encore — cette fois, ardente, extatique. Ses mains se joignirent dans un pieux élan, et ses lèvres murmurèrent une prière reconnaissante :

— O sainte protectrice des marins, merci à vous qui n'avez pas voulu que la mort l'enlevât à notre amour ! Faites, ô divine mère, que notre Pierre, que notre époux, nous soit bientôt rendu !

Il y avait tant de foi, tant d'éloquente piété

dans cette prière, si naïve, qu'elle me remua jusqu'au fond de l'âme.

Duchemin murmura tout bas à mon oreille : — Pauvre petite, elle devient folle !

Je secouai la tête négativement, en regardant cette figure angélique où la foi seule resplendissait. Instinctivement pourtant, je pris une des mains de Germaine. Elle se laissa faire, comme inconsciente de ce contact, et j'étudiai attentivement les mouvements du pouls.

Les pulsations étaient normales. Au moment où j'abandonnais sa main, la jeune fille se redressa et fit le geste de sauter du lit. Son père la retint. Elle lui dit avec calme :

« Ne crains rien, père. Vois, je suis forte. » Et, tout en parlant, elle se mit sur ses pieds, puis alla s'asseoir auprès de la mère Morillon, qu'elle embrassa longuement.

Bertin me regardait avec inquiétude. — Ne craignez rien, M. Jacques, lui dis-je. Mlle Germaine, grâce au ciel, a pu résister à une crise dangereuse. Je puis vous assurer qu'elle est hors de danger.

Malgré cette affirmation absolument convaincue, je ne pouvais vaincre la surprise que me

4. Le Rondeau des Filles de Marbre, dansé par 10 maîtres et maîtresses.
5. La Matelotte, dansée par 4 maîtres.
6. La Polichinelle, dansée par 2 jeunes maîtresses.
7. Le Polo (quadrille américain), dansé par 8 maîtres et maîtresses.
- Les Cocos, danse nègre, dansée par 8 maîtres.

Une quête sera faite au profit des pauvres de la ville de Saumur.  
On commencera à 8 heures 1/2.

**DOUCES.** — Jeudi soir, en l'absence des époux Martin, le feu a détruit leur magasin d'épicerie et de rouennerie.

Les pertes, couvertes par une assurance au Soleil, s'élèvent à 8,000 fr.  
On ignore les causes de cet incendie.

#### LE 1<sup>er</sup> MAI A ANGERS

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Il est fort vraisemblable, pour ne pas dire certain, qu'aucun incident politique ne troublera la tranquillité habituelle de notre ville, le 1<sup>er</sup> mai. On ne signale pas la moindre petite réunion socialiste en vue d'une manifestation quelconque.

» Toutefois, disons que jeudi prochain les rues seront beaucoup plus mouvementées qu'aux jours ordinaires. Le 1<sup>er</sup> mai, en effet, se tiendra une des principales foires de l'année; c'est, en même temps, le jour de la sortie mensuelle pour les nombreux établissements scolaires de la ville. Pour peu que le temps soit beau, il y aura donc foule à Angers; mais tout ce monde sera animé des intentions les plus pacifiques, et le soir venu chacun, comme dans la chanson de Malborough, s'en ira tranquillement coucher.

» Signalons au dernier moment une affiche du Père Peinard, écrite en termes grossiers, invitant le peuple à faire une manifestation.

» Cet appel restera sans écho, comme les précédents. On eut mieux fait de distribuer aux malheureux l'argent que l'on a dépensé dans cette affiche.

#### VÉLOCE-CLUB ANGEVIN

Les grandes fêtes vélocipédiques annuelles données par le Véloce-Club angevin, avec le concours et sous le patronage de la municipalité, auront lieu dans le Jardin du Mail, le jeudi 13 mai 1890.

#### CONCOURS MUSICAL DE CHOLET

Au nombre des 45 Sociétés musicales qui se sont engagées à prendre part au Concours des 25 et 26 mai prochain, nous remarquons :

La Sainte-Cécile d'Angers, la Société philharmonique de La Roche-sur-Yon, l'Harmonie Saumuroise, la Société philharmonique de Thouars, l'Union musicale de Doué-la-Fontaine,

Angers-Fanfare, la fanfare de la Douce d'Angers, la fanfare de Trélazé, la Société philharmonique de Chalonnnes, l'Union musicale de Restigné.

**TOURS.** — Incendie. — Un incendie s'est déclaré l'avant-dernière nuit chez le sieur Fournier (Henri), marchand boulanger, demeurant rue Giraudeau, n° 3, à Tours.

C'est vers minuit que M. D..., cafetier, demeurant au n° 6, même rue, donna l'alarme.

En très peu de temps le feu s'est communiqué à l'écurie, à la remise et à la boulangerie du sieur Fournier, ainsi qu'à la maison occupée par le sieur Michelon, son plus proche voisin.

Une panique que l'on conçoit s'est emparée des locataires des maisons contiguës qui ont déménagé en hâte.

La maison et la brasserie Webel ont été plus menacées que les autres habitations, mais grâce aux premiers secours organisés par les gens du quartier, et l'énergique direction des pompiers, on a réussi à les préserver du feu.

Le feu, dont on ignore la cause, a pris naissance dans la boulangerie Fournier, dit-on.

Les dégâts, qui s'élèvent à environ 15,000 francs, sont couverts par des assurances.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

#### REJET DES POURVOIS DE CHABYLAND ET DE PELTIER

La Cour de cassation a rejeté les pourvois de :

Constant Chabyland, condamné à mort, le 27 mars, par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, pour assassinat;

Denis Peltier, condamné à mort, le 2 avril, par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, pour assassinat.

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### PROCÉDÉ POUR ENLEVER LA PEINTURE

On prend 4 parties de lichen de mer (*Irish moss*), 3 d'esprit de bois et 3 de terre à foulon; on mêle bien avec 30 parties d'eau et l'on fait bouillir le tout; on ajoute ensuite 46 parties de soude caustique et 46 de potasse caustique dissoutes dans 28 parties d'eau, en ayant soin d'agiter jusqu'à complet refroidissement: le produit possède alors l'aspect d'une masse gélatineuse brunâtre. On l'applique avec une brosse sur les endroits où l'on veut ôter la peinture et on la laisse séjourner pendant vingt minutes ou une heure: il ne reste plus qu'à laver énergiquement pour enlever le tout.

(Scientific American.)

#### ENGRAIS POUR PLANTES EN POTS

Pour donner aux fleurs en vases une végétation luxuriante, une apparence vigoureuse, il suffit d'employer le procédé suivant, aussi simple qu'efficace :

Dans un litre d'eau ordinaire on verse, gros comme un dé à coudre, d'esprit-de-vin, et l'on arrose, deux ou trois fois par semaine, avec le liquide ainsi formé.

#### FAITS DIVERS

##### LES CORPS TOMBÉS A LA MER

Quand un homme meurt à la mer, on le coud dans un sac, un boulet aux pieds, et après un mot d'adieu du capitaine et un salut du pavillon, on le laisse glisser dans l'abîme. Si le navire est sur les grands fonds, le cadavre descend à plusieurs milliers de mètres dans les eaux. Qu'advient-il de lui? Son sort final, on le devine bien: il sera mangé; mais qu'advient-il tout d'abord? Soumis à des centaines d'atmosphères de pression, va-t-il se putréfier ou demeure-t-il dans le même état jusqu'à ce qu'il soit devenu la proie des bêtes dévorantes?

Un savant, M. Regnard, s'est posé cette question, et pour la résoudre il a soumis des fragments de viande dans l'eau au moyen d'un appareil spécial, à des pressions de 700 et de 900 atmosphères. Après quarante jours, il a retrouvé cette viande seulement un peu gonflée et blanchie à la surface, mais l'intérieur absolument sain et sans odeur. L'expérience de M. Regnard est très nette et très concluante, et il est infiniment probable qu'en effet, dans les grands fonds de la mer, la substance des êtres ayant vécu n'est pas soumise aux mêmes décompositions qu'au voisinage ou au contact de l'atmosphère.

Mais qu'on n'aille pas croire pour cela que les cadavres des noyés et de toutes les bêtes mortes vont s'entasser au fond de la mer. D'autres bêtes sont là qui y mettent bon ordre, et, comme sur la terre, la faim est l'implacable souveraine à laquelle le tout obéit jusqu'au plus profond des abîmes de l'océan. Et même les cadavres pourraient s'y putréfier, qu'ils n'en auraient pas le temps. Ils sont certainement aussitôt mangés par des centaines de poissons voraces et des myriades de petits crustacés, plus voraces encore, dont le formidable appétit est la garantie même de la pureté des eaux des mers.

Un philosophe dit un jour à un matelot :  
*Mon ami, où est-ce que ton père est mort?*  
— Dans un naufrage, répondit le matelot.  
— Et ton grand-père?  
— Comme il allait à la pêche, il s'éleva une tempête furieuse qui le fit périr avec sa barque.  
— Et ton bisaïeul?  
— Il périt aussi dans un navire qui alla se briser contre un écueil.

— Comment donc, reprit le philosophe, oses-tu te mettre sur mer, puisque tous tes ancêtres y ont péri? Il faut que tu sois bien téméraire.

— Monsieur le philosophe, reprit le matelot, où est-ce que votre père est mort?  
— Fort doucement dans son lit.  
— Et vos ancêtres?  
— De même, fort tranquillement dans leur lit.

— Eh! monsieur le philosophe, dit le matelot, comment osez-vous donc vous mettre au lit, puisque tous vos ancêtres y sont morts?...

#### A table d'hôte.

On parle des jeux en général et des joueurs en particulier :

— Moi, dit Cibouleau, j'ai vu entrer un soir, dans le café où je me trouvais, deux individus qui ont joué ensemble toute la soirée et qui sont repartis ayant chacun cent sous de plus dans sa poche.

Tout le monde se récrie :  
— Ce n'est pas possible!... Comment ont ils fait? ..

— C'est bien simple, répliqua Cibouleau impassible: l'un jouait du trombone, et l'autre de la clarinette.

Robineau remercie avec effusion le médecin qui vient de le soigner.

— Docteur, fait-il en lui serrant les mains, je n'oublierai jamais que je vous dois la vie.

— Vous exagérez, répond doucement le disciple d'Esculape; c'est tout au plus si vous me devez quinze visites.

#### Changements de saison

Epoque de l'année où les humeurs sont en mouvement, où la bile et les glaires encombrant le tube gastro-intestinal. On éprouve manque d'appétit, maux de tête, névralgie, étourdissement; on est congestionné. Dans ce cas, nous vous dirons: ayez recours aux **Pilules Gicquel**; elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins. Très utiles aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydroisie, la paralysie. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

#### Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog. ....	0.80
— demi-finé, — .....	1.20
— fine, — .....	1.60
— surfine, — .....	1.80
— vanille, — .....	2.00
Pralines grises et roses, depuis 90 cent.	

#### BOITES BAPTÊME GARNIES

125 grammes, 1 fr — 250 grammes, 1 fr. 50 — 500 grammes, 2 fr. 25.

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

causait les actes de cette enfant.

Elle, toujours calme et souriante, entourait de ses bras le cou de la vieille femme et, tout comme je l'avais vue faire sur la route, elle avait pour celle-ci des caresses touchantes, des mots d'une ineffable tendresse. Si bien, que la pauvre mère sourit à travers ses larmes, et murmura, en pressant à son tour contre elle la tête blonde de la jeune fille:

— Ah! merci, mon Dieu, vous ne m'avez pas ravie toute ma joie!

J'acceptai avec Duchemin de partager leur repas.

Co fut Germaine qui s'occupa, avec un empressement presque joyeux, de dresser le couvert et de préparer le dîner.

Plus j'étudiais cette attitude singulière et plus je sentais mon étonnement grandir. Il ne pouvait avoir rien de dissimulé, pourtant, dans ce cœur aimant, expansif; le mensonge ne pouvait se cacher sous cette enveloppe gracieuse; il n'y avait que de la franchise dans ce regard souriant, dans ce geste non étudié, dans cette parole douce et consolante.

Qui se serait douté qu'un malheur venait de s'abattre sur ce front, à peine ombragé par une légère mélancolie que, sans doute, la pensée

de l'absent aimé y avait seule imprimée?

Tandis que Jacques Bertin, muet, rêveur, semblait étranger à tout ce qui l'entourait, et que la mère Morillon, épuisée par tant d'émotions, se retirait dans sa chambre, sans doute pour oublier dans le sommeil — Germaine restait, vive et enjouée, tout aux soins du ménage, comme si rien n'était venu troubler ses habitudes.

Quand le repas fut terminé, et que tout fut en ordre dans la pièce, elle vint s'asseoir près de son père et inclina sa jolie tête sur l'épaule du vieillard.

Celui-ci la contempla longtemps, avec une tendresse mêlée de douleur, et, la baisant au front, pendant qu'une larme roulait sur sa joue rude :

— Ah! Dieu est cruel!... dit-il, avec des sanglots dans la voix.

L'enfant leva sur lui un regard plein à la fois de surprise et de reproche :

— Mon père, pourquoi douter ainsi de Dieu? Sa justice et sa bonté n'ont-elles pas permis jusqu'à présent notre bonheur? N'a-t-il pas permis, tout à l'heure encore, que dans mon cœur une voix s'élevât, voix aimée, voix céleste, qui m'a dit : « Germaine, sois forte,

Pierre reviendra! » Oh! cette voix! Il m'a semblé, en l'écoutant, entendre celle de ma mère! J'ai éprouvé cette ivresse d'autrefois, quand, par de douces paroles, ma mère chérie calmait mes peines d'enfant. Oui, c'était elle qui, de là-haut, me criait d'avoir confiance. La prière que murmurait mes lèvres, c'était elle qui me la dictait. Si tu pouvais, comme moi, père, sentir la caresse de cette voix bien-aimée, tu saurais pourquoi je souris quand tu pleures, et, comme le mien, ton cœur tressaillirait de joie.

Le visage de la jeune fille reprit cette expression extatique que j'avais observée au sortir de son évanouissement.

Une lueur d'espoir éclairait maintenant les traits de Bertin.

— Oui, c'est Dieu qui t'inspire, mon enfant, dit-il en caressant de ses mains tremblantes les cheveux blonds de Germaine, et c'est lui qui a voulu que, par ta bouche, l'espérance me fût rendue.

Duchemin et moi gardions le silence, impressionnés plus qu'on ne peut le dire par cette scène touchante. Le plus sceptique se fût senti troublé devant cette enfant que sa religion mettait à l'abri du désespoir et qui,

par ses actes, ramenait dans nos cœurs la foi égarée.

En nous quittant, Germaine nous fit promettre de revenir prendre des nouvelles de Pierre. Son assurance nous avait gagnés, et c'est d'un pied léger que nous rentrâmes à Yport, remerciant à notre tour la Providence qui avait chassé le deuil du foyer de ces braves gens.

(A suivre.)

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE  
DE A. RIVAUD  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.  
Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

